

Association « AMAP Patte d'Oie »

<http://www.amappattedoie.fr>

Bulletin d'adhésion 2019

Avant tout, une AMAP est une association. D'un point de vue de l'association, adhérer à l'AMAP, c'est s'engager à respecter la charte de l'Amapien Patte d'Oie (voir au recto), soit entre autres, s'engager :

- **A participer au moins trois fois par an au déroulement des distributions**
- **A venir chercher sa quotité de panier souscrite pour la durée du contrat et à s'organiser en cas d'absence pour permettre la récupération par un tiers de sa quotité**
- **A participer au fonctionnement et aux activités de l'association**

Par ailleurs, c'est également nous donner collectivement les moyens à tous de prendre en charge collectivement les frais de fonctionnement de l'association :

- Dédommagement de la paroisse pour le prêt du patio
- Frais de fonctionnement de la distribution (balance, lampe...)
- Frais postaux
- Organisation des pots de changement de saison
- Frais d'impression pour les flyers
- Frais exceptionnels...

Je soussigné:

NOM:

Prénom:

Adresse mail:

déclare:

- ☐ Avoir pris connaissance de la Charte des AMAP, des statuts et de la Charte de l'association AMAP Patte d'Oie et en accepter les termes.

L'adhésion à l'AMAP Patte d'Oie due pour la saison 2019-2020 est de 6€ par adhérent, à régler en une seule fois par chèque à l'ordre de « AMAP Patte d'Oie »

Pour faciliter l'entraide entre les adhérents (le covoiturage, l'échange de panier, absence lors d'une distribution...) le bureau constitue une liste de tous les adhérents avec leurs coordonnées. Elle est utilisée exclusivement pour des informations internes à l'AMAP Patte d'Oie.

Vis à vis de cette liste, l'ADHERENT déclare :

- ☐ Accepter que ses coordonnées puissent être communiquées à d'autres membres de l'Association

Fait à : le :

Signature adhérent

CHARTRE DE L'AMAPIEN PATTE D'OIE

Pour une équité entre consom'acteur lors de la distribution

- Prendre ses légumes au hasard, ceux qui sont à portée de main, pas ceux qui se trouvent au-dessous, même s'ils sont plus beaux, plus gros...
- Vérifier la tare avant de peser et respecter le poids indiqué.

Par esprit de solidarité et pour plus de simplicité

- Participer au moins 3 fois par an à la distribution. S'inscrire au planning (papier ou web)
- Respecter les horaires de distribution (19H30-20H30).
- Signer la feuille d'émargement **en arrivant**, que l'on soit en demi panier ou panier entier (voir après)
- Respecter les lieux de distribution qui nous sont prêtés et préserver leur propreté
- Respecter les emplacements pour les voitures sur le parking de la paroisse mis gracieusement à notre disposition (laisser libre accès à l'escalier menant à l'église)
- Même si l'on n'est pas responsable de distribution, rester acteur : veiller au bon ordre des cagettes, les empiler et les ranger dans la camionnette lorsqu'elles sont vides, ramasser les légumes tombés...
- En cas d'impossibilité de présence pour la distribution, contacter un adhérent proche de chez vous pour qu'il vous prenne votre panier, ou prévenir si le panier est peut être partagé entre les autres Amapiens.
Si le panier n'est pas retiré à la fin de la distribution, il sera réparti entre les responsables de distribution.
- En cas de retard et risque d'arrivée après 20h30 mais avant 21h, prévenir Marc ou Cathy ou un membre du bureau pour que le panier soit disposé dans le coin du parvis de l'église.

Si on partage un panier avec un co-panier

=> Vérifier si la feuille d'émargement a déjà été signée par le « co-panier »

** Si elle n'est pas signée :*

1. Sur la feuille d'émargement : Signer à votre nom et indiquer « P » (cela signifie *Préparation*) dans la case de votre co-panier
2. Préparer votre demi-panier et celui de votre co-panier dans un sac ou une cagette, en partageant la quantité de légumes indiquée sur le tableau en 2
3. Mettre le nom ou le numéro de votre co-panier sur le ½ panier préparé

** Si elle est signée avec P* indiqué dans la case de votre signature:

1. Signer par-dessus le P
2. Prendre le demi-panier préparé avec votre nom indiqué.
3. Remettre votre étiquette dans la boîte à étiquette

Pour un projet commun et durable

- Communiquer en toute confiance avec l'agriculteur partenaire lors de sa distribution, ne pas hésiter à poser des questions pour exprimer sa satisfaction ou son insatisfaction.
- Aller à la ferme afin de prendre connaissance de la manière de travailler de l'agriculteur partenaire, notamment lorsqu'un atelier pédagogique est proposé.
- Etre solidaire dans les aléas de la production
- Communiquer autour de soi sur le concept d'AMAP.
- Informer les membres du bureau si on est personnellement sollicité par des acteurs extérieurs à l'association
- Se tenir régulièrement informé de la vie de l'AMAP (CR de réunions, infos hebdo, appels à adhérents...)